



**Bruxelles, le 19 mai 2017
(OR. en)**

9376/17

**DEVGEN 101
ACP 48
RELEX 426**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	19 mai 2017
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	5535/17
Objet:	L'héritage que laissera l'Année européenne pour le développement (2015): "Notre monde, notre dignité, notre avenir" - Conclusions du Conseil (19 mai 2017)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'héritage que laissera l'Année européenne pour le développement (2015): "Notre monde, notre dignité, notre avenir", adoptées par le Conseil lors de sa 3540^e session, tenue le 19 mai 2017.

**Conclusions du Conseil sur l'héritage
que laissera l'Année européenne pour le développement (2015):
"Notre monde, notre dignité, notre avenir"**

1. Le Conseil se félicite des conclusions positives du rapport final sur l'Année européenne pour le développement (2015) (ci-après "l'AED 2015")¹, et salue la participation active des citoyens de l'UE, de la société civile, du secteur privé, des États membres et des institutions de l'UE, ainsi que des partenaires du monde entier qui ont œuvré au succès de cette campagne. Il prend note des nombreux résultats positifs de l'AED 2015 et – rappelant la déclaration commune qu'il a faite avec le Parlement européen et la Commission le 9 décembre 2015 – souligne qu'il importe de s'appuyer sur ces résultats et de mettre à profit les enseignements tirés et les meilleures pratiques recensées dans le rapport en vue des prochaines campagnes.
2. Le Conseil apprécie l'utilité de l'AED 2015, qui a contribué à renforcer le soutien public et politique à la coopération de l'Union avec les pays en développement, jusqu'à recueillir 89 % d'opinions favorables début 2016². Ce chiffre est particulièrement encourageant au regard de l'engagement pris par l'Union de continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'avancement d'un certain nombre d'initiatives politiques majeures, dont le programme de développement durable à l'horizon 2030, l'accord de Paris sur le changement climatique et le nouveau consensus européen pour le développement, ainsi que la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne.
3. Le Conseil se félicite en particulier de l'approche novatrice suivie dans le cadre de l'AED 2015 en étroite et actif partenariat avec les États membres, les délégations de l'UE et un grand nombre d'acteurs concernés, faisant intervenir l'éventail complet des outils de communication (en particulier les médias sociaux et audiovisuels) disponibles.

¹ Doc. 15159/16 – COM(2016) 525 final.

² Eurobaromètre spécial 441 (2016).

4. L'éducation au développement et la sensibilisation sont des éléments essentiels du rapprochement entre la politique du développement et les citoyens de l'UE en ce qu'elles font mieux comprendre les objectifs de développement durable et entretiennent la perception positive du public à l'égard de la politique de développement. À cet égard, le programme pour l'éducation et la sensibilisation aux problèmes de développement (DEAR) de la Commission conserve toute sa pertinence.
5. Le Conseil encourage la Commission, y compris dans la perspective du 30^e anniversaire du programme Erasmus qui sera célébré en 2017, à s'inspirer d'initiatives fécondes comme le kit pédagogique ayant pour thème le développement conçu dans le cadre de l'AED et à poursuivre sa collaboration étroite avec les États membres et les délégations de l'UE pour informer les citoyens et les sensibiliser davantage – l'accent portant toujours sur les jeunes et sur la communication narrative – aux actions de développement visant à "n'oublier personne", encourager leur participation active et leur engagement critique, ainsi qu'à faire grandir un sens de la responsabilité globale, de la solidarité et la conscience de la chance à saisir.
6. Dans ce cadre, le Conseil engage la Commission à faire fructifier les partenariats établis au cours de l'AED 2015, en particulier avec les États membres, et à s'adresser à de nouveaux publics et de nouveaux acteurs, notamment au niveau local, au moyen de stratégies de communication conjointes novatrices, centrées sur l'humain, interactives et factuelles, ainsi qu'à entretenir l'héritage et l'esprit de l'AED 2015 et de sa devise: "Notre monde, notre dignité, notre avenir".
7. Le Conseil invite la Commission à élaborer, à soutenir et à mettre en œuvre une campagne de communication et de diffusion efficace, concrète et inclusive sur le thème du programme de développement durable à l'horizon 2030 et du nouveau consensus européen pour le développement. Il souligne par ailleurs qu'il importe de mettre au point des messages-clés et des initiatives communes à l'intention de tous les segments de la société pour rapprocher ces importantes politiques des citoyens européens et stimuler la sensibilisation et la participation des principaux partenaires publics et privés.